

Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 mars 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 16 mars 2015, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant François Auger, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

16 mars 2015

Monsieur Michel Fecteau, maire, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 47

— — — —

ORDRE DU JOUR

No 2015-03-0096

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Des citoyens interpellent le Conseil municipal concernant la problématique de bruit causé par les laves-autos automatiques.
- Problématique de refoulements d'égout dans les cas de raccordement d'une pompe élévatoire sur la conduite d'égout sanitaire.
- Demande pour l'ajout de pierres sur l'accotement de l'avenue Conrad-Gosselin et pour régler un problème d'accumulation d'eau sur une partie de la rue Riendeau.

16 mars 2015

- Demande pour rendre accessible les états financiers des organismes aidés par la municipalité et pour une version plus détaillé du programme triennal d'immobilisations sur le site Internet de la ville.
- Réponse quant à la valeur des terrains acquis et situés dans le plan de conservation des milieux naturels.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2015-03-0097

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2015

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2015-03-0098

Désignation du maire suppléant

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que madame la conseillère Claire Charbonneau soit par la présente désignée à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

16 mars 2015

No 2015-03-0099

Proclamation de la « Journée nationale des cuisines collectives »

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes ;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives œuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens et les collectivités ;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant le droit d'accès à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité ;

CONSIDÉRANT que les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire ;

CONSIDÉRANT qu'il existe plusieurs groupes de cuisine collective dans la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu proclame par les présentes, le 26 mars 2015, « Journée nationale des cuisines collectives » et que tout au long de l'année, la Ville encourage ses citoyennes et citoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et que son accès reflète le bien-être de notre communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2015-03-0100

Appel d'offres – SA-320–LP-14 – Entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal ;

16 mars 2015

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Forsair inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Forsair inc. », le contrat pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de déshumidification du colisée Isabelle-Brasseur et de l'aréna municipal, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, de même pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 pour laquelle ce contrat sera renouvelé à moins de la transmission d'un avis de non-renouvellement à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et pourcentage inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offre SA-320-LP-14 et en fonction des besoins exprimés en cours de contrat jusqu'à concurrence d'un montant global estimé de 213 451,09 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville dans les différents postes comptables concernés par cette dépense.

Que soit autorisé un engagement de crédit d'un montant approprié au budget de l'exercice financier 2016 pour la partie de cette dépense inhérente à cette année.

Que soit rejetée la portion « remplacement de compresseur (pièces et main d'œuvre) » inscrite au 2^e bordereau de soumission de cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2015-03-0101

Appel d'offres – SA-946–AD-14 – Service d'analyse de laboratoire accrédité – Eaux usées – Biosolides – Eaux industrielles – ING-759-2014-015

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour le service d'analyse de laboratoire accrédité – Eaux usées – Biosolides – Eaux industrielles ;

16 mars 2015

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Laboratoire Environex (9153-6946 Québec inc.) » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Laboratoire Environex (9153-6946 Québec inc.) », le contrat pour le service d'analyse de laboratoire accrédité – Eaux usées – Biosolides – Eaux industrielles, pour la période du 9 mars 2015 au 8 mars 2016, de même que pour la période du 9 mars 2016 au 8 mars 2020 pour laquelle ce contrat sera renouvelé annuellement à moins de la transmission d'un avis de non-renouvellement à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-946-AD-14 et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant global estimé à 140 795,52 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-414-00-411 et que soit autorisé un engagement de crédit d'un montant approprié aux budgets des exercices financiers 2016 à 2020 pour la portion de cette dépense inhérente à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2015-03-0102

Appel d'offres – SA-002–IN-15 – Mise à niveau et implantation de systèmes de contrôle pour divers postes de pompage – ING-759-2015-002

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la mise à niveau et l'implantation de systèmes de contrôle pour divers postes de pompage ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Le Groupe LML Itée » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Le Groupe LML Itée », le contrat pour la mise à niveau et l'implantation de systèmes de contrôle pour divers postes de pompage, le tout en conformité avec les documents de

16 mars 2015

soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-002-IN-15, pour un montant total de 119 344,05 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même un emprunt de 119 344,05 \$, taxes incluses, au fonds de roulement (poste comptable 22-311-00-200), cet emprunt étant remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2015-03-0103

Arrêt obligatoire – rue Saint-Paul à l'intersection de la rue Laurier

CONSIDÉRANT la géométrie atypique de l'intersection de la rue Saint-Paul et la rue Laurier ainsi que l'achalandage élevé du secteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 10 février 2015 à l'effet d'améliorer la sécurité à cet endroit ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisée la pose d'un panneau « arrêt » obligatoire sur la rue Saint-Paul dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue Laurier, ainsi que d'apporter des ajustements à la signalisation de cette intersection, le tout selon le plan numéro CC-2015-3.10 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux en date du 5 mars 2015, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-03-0104

Arrêt obligatoire – rue France à l'intersection de la rue de Castel

16 mars 2015

CONSIDÉRANT la présence d'un parc très achalandé dans le secteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 10 février 2015 (recommandation n° 55874) à l'effet d'améliorer la sécurité à cet endroit ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit autorisée la pose d'un panneau « arrêt » obligatoire sur la rue France dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue de Castel, le tout selon le plan numéro CC-2015-55874 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux en date du 6 mars 2015, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

D'amender la résolution n° 2005-06-0548 par l'ajout desdits panneaux « arrêt » obligatoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-03-0105

Modification de la résolution n° 2007-03-0221 – Retrait d'un panneau arrêt obligatoire – rue Pierre-Dionne

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2007-03-0221, le conseil municipal autorisait la pose de panneaux d'arrêts obligatoires sur le territoire des anciennes municipalités de Saint-Athanase et Iberville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 10 février 2015 à l'effet de retirer le panneau arrêt installé sur la rue Pierre-Dionne à l'intersection de l'avenue Masseau et d'installer des pré-signaux de courbe prononcée avant cette intersection (recommandation no 59692) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

De modifier l'annexe de la résolution n° 2007-03-0221 par le retrait de la ligne suivante :

« Pierre-Dionne sud Masseau, avenue IB »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

16 mars 2015

No 2015-03-0106

Interdiction de stationner sur une partie de la rue Schubert

CONSIDÉRANT qu'un terre-plein a été aménagé à l'entrée de la rue Schubert ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Schubert, soit à la proximité dudit terre-plein ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 10 février 2015 (recommandation n° 59342) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit décrétée une interdiction de stationner en tout temps, sur les deux côtés d'une section de la rue Schubert, sur une distance de 50 mètres à partir du boulevard du Séminaire Sud, le tout selon le plan n° CC-2015-59342 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux en date du 5 mars 2015, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TRAVAUX PUBLICS

No 2015-03-0107

Appel d'offres – SA-2257–TP-14 – Conciergerie au poste de police

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les services de conciergerie au poste de police ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « 2968-1913 Québec inc. » contient certaines irrégularités par rapport aux exigences techniques des documents d'appel d'offres alors que celle provenant de « Lavage du Haut-Richelieu inc. » s'est avérée conforme ;

16 mars 2015

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Lavage du Haut-Richelieu inc. », le contrat pour les services de conciergerie au poste de police, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts forfaitaires inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2257-TP-14, pour un montant total de 174 777,35 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville dans les différents postes comptables concernés par cette dépense, et que soit autorisé un engagement de crédit d'un montant approprié aux budgets des exercices financiers 2016 et 2017 pour la portion de cette dépense inhérente à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2015-03-0108

DDM 2014-3359 – Francine Gagnon et Mario Séguin – Immeuble situé au 411, boulevard d'Iberville

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Francine Gagnon et monsieur Mario Séguin et affectant l'immeuble situé au 411, boulevard d'Iberville.

Monsieur le maire suppléant invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Francine Gagnon et monsieur Mario Séguin à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 300 211 du cadastre du Québec et situé au 411, boulevard d'Iberville ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement comportant certaines irrégularités par rapport aux normes prescrites ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 novembre 2014 ;

16 mars 2015

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par madame Francine Gagnon et monsieur Mario Séguin à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 300 211 du cadastre du Québec et situé au 411, boulevard d'Iberville.

Que soit autorisé l'aménagement d'une aire de stationnement comportant certaines irrégularités par rapport aux normes prescrites, à savoir :

- L'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 26 mètres, excédant donc de 14 mètres la largeur maximum prescrite à 12 mètres ;
- L'aménagement d'une autre entrée charretière d'une largeur de 17,2 mètres, excédant donc de 5,2 mètres la largeur maximum prescrite à 12 mètres ;
- L'aménagement de 7 cases de stationnement accessibles directement de la rue, ne comportant ainsi aucune aire de manœuvre ;
- L'aménagement d'une case de stationnement empiétant de 1 mètre dans la distance à respecter d'une limite de terrain prescrite à 1 mètre ;

le tout tel que montré aux plans n^{os} DDM-2014-3359-01 à DDM-2014-3359-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-03-0109

UC 2015-3400 – Madame Biancka Davis et monsieur Dany Bettey – Immeuble situé au 21, rue Joyce

La greffière adjointe explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par madame Biancka Davis et monsieur Dany Bettey et affectant l'immeuble situé au 21, rue Joyce.

Monsieur le maire suppléant invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par madame Biancka Davis et monsieur Dany Bettey à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 613 310 du cadastre du Québec et situé au 21, rue Joyce ;

16 mars 2015

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'aménagement d'un logement additionnel de type intergénérationnel à même le bâtiment érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 3 février 2015 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par madame Biancka Davis et monsieur Dany Bettey à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 613 310 du cadastre du Québec et situé au 21, rue Joyce.

Que soient en conséquence autorisés l'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit pour y aménager un logement additionnel de type intergénérationnel, le tout conformément aux plans n^{os} UC-2015-3400-01 à UC-2015-3400-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment fournisse une déclaration confirmant le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-03-0110

PIIA 2014-3343 – Monsieur Denis Plouffe – Immeuble situé aux 220-226, rue Richelieu

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Denis Plouffe à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 399 du cadastre du Québec et situé aux 220-226, rue Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation de la façade principale du bâtiment érigé à cet endroit et d'installation d'une enseigne murale ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 février 2015 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

16 mars 2015

Que soit accepté, avec condition, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Denis Plouffe à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 399 du cadastre du Québec et situé aux 220-226, rue Richelieu.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de rénovation de la façade du bâtiment principal érigé à cet endroit de même que l'installation d'une enseigne murale, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-2014-3343-01 à PIA-2014-3343-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et sous réserve de ce qui suit :

- Dans la mesure où l'on retrouve des différences majeures dans la couleur de la brique lors du retrait de la peinture couvrant celle-ci, la couleur du parement de brique doit être uniformisée par la couleur d'origine dominante de la brique composant la façade principale ou s'il n'y a pas de couleur dominante, par une teinte s'apparentant à la couleur de la brique des immeubles voisins.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2015-03-0111

PIIA 2015-3411 – Monsieur Jean R. Dépelteau – Immeuble situé au 214, rue Richelieu

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Jean R. Dépelteau à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 404 du cadastre du Québec et situé au 214, rue Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 février 2015 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jean R. Dépelteau à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 404 du cadastre du Québec et situé au 214, rue Richelieu.

Que soient en conséquence autorisés la rénovation du bâtiment principal, soit l'installation d'un garde-corps en bois

16 mars 2015

véritable, dont les barreaux, de forme rectangulaire, sont fixés entre la main-courante et la lisse-basse du perron localisé sur la façade arrière, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-2015-3411-01 à PIA-2015-3411-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-03-0112

Adoption du second projet de règlement n° 1309

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1309 a été tenue le 16 mars 2015 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1309 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but:

- de modifier la sous-classe I2-02 (Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets), afin de permettre l'usage « Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle », comme la récupération de sable de fonderie ;
- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone A-4002, afin de retirer la classe « Élevage » et d'autoriser spécifiquement l'usage I2-02-12 (Récupération de matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle) et la sous-classe C9-04 (Vente en gros). Cette zone est délimitée au nord par la voie ferrée du CN, à l'est par le chemin de la Coulée-des-Pères, au sud par le chemin du Clocher et à l'ouest par le chemin du Grand-Pré »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-03-0113

Adoption du second projet de règlement n° 1310

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1310 a été tenue le 16 mars 2015 ;

16 mars 2015

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1310 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages C4-02-01 (Salle de billard) et C4-02-09 (Centre sportif, piscine ou gymnase), dans la zone C-1055, délimitée au nord par la rue Laberge, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par l'Autoroute 35 et à l'ouest par la rue Plante;
- d'autoriser un garage et un abri d'auto isolé d'une superficie d'implantation au sol cumulative maximale de 85 mètres carrés pour un terrain d'une superficie de 929 mètres carrés et moins, dans la zone H-2742, située à l'ouest de la rue Jean-Talon;
- d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 10 mètres, à même la zone H-5020, délimitée au nord par la rue Fillion, à l'est par la rue Bellerive et au sud de la rue des Chênes »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-03-0114

Adoption du second projet de règlement n° 1312

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1312 a été tenue le 16 mars 2015 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1312 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone C-5046, située le long de la Route 133, entre les rues de Vimy et Mignonne afin d'autoriser la classe d'usage « Trifamiliale » et « Multifamiliale » de 4 logements, dont le bâtiment principal a un nombre maximal de 3 étages et une hauteur maximale de 10 mètres ;
- de supprimer les notes relatives à une zone tampon et de l'aménagement d'une entrée charretière donnant sur la rue Vimy, dans la zone C-5046 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

16 mars 2015

No 2015-03-0115

Adoption du premier projet de règlement n° 1317

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1317 et intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 0657 et ses amendements, dans le but de décréter un délai de validité d'une résolution acceptant une telle demande »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2015-03-0116

Avis de motion – Programmes d'aides financières pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit ainsi que pour l'acquisition de produits économiseurs d'eau et d'énergie pour l'année 2015

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement décrétant des programmes d'aide financière pour le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 mars 2015.

- - - -

No 2015-03-0117

Avis de motion – Délai de validité d'une résolution acceptant une demande d'usage conditionnel

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Mélanie Dufresne, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels, dans le but de décréter un délai de validité d'une résolution acceptant une telle demande, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 16 mars 2015.

- - - -

16 mars 2015

RÈGLEMENTS

No 2015-03-0118

Adoption du règlement n° 1273

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1273 a été tenue le 19 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1273 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1273 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1273 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but de soustraire la zone H-2000 de l'obligation d'être desservi par un réseau d'aqueduc et d'égout et d'être adjacent à une rue publique ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2015-03-0119

Adoption du règlement n° 1282

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1282 a été tenue le 19 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1282 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

16 mars 2015

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1282 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1282 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer la zone H-2000 à même une partie des zones H-2005 et H-2011, situées de part et d'autre du passage des Peupliers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2015-03-0120

Adoption du règlement n° 1285

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1285 a été tenue le 16 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1285 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1285 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1285 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de scinder l'usage C7-01-08 (Service de lavage, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) de la sous-classe C7-01 (Vente et service pour véhicules de promenade) à l'article 44, de manière à

16 mars 2015

- créer deux usages distincts, entre le lavage automatique et le lavage à la main desdits véhicules ;
- d'autoriser l'usage lavage à la main desdits véhicules dans la zone C-5500, située à l'intersection du boulevard d'Iberville et de la 16^e Avenue ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2015-03-0121

Adoption du règlement n° 1311

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1311 a été tenue le 16 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1311 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1311 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1311 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447 du règlement de zonage 0651 pour autoriser les travaux de construction du pont Gouin dans la plaine inondable, et ce, en conformité du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2015 du Comité exécutif

16 mars 2015

- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de novembre 2014 à février 2015

- - - -

CORRESPONDANCE

FEUILLET N° 2015-005

Lettres reçues de :

- 1) Monsieur André Gagnon, secrétaire à la Commission de toponymie du Québec – Attestation d'officialisation pour la rue « Joseph-Doyon » et le square du « Royal-22^e-Régiment »

Réclamations :

- A) Olivier Hamel, expert en sinistre, pour madame Élane Ouimet, pour dommages à sa propriété du 3, rue du Village-Suisse, le ou vers le 28 février 2015.
- B) Valérie Fournier, pour collision causée par des bancs de neige au milieu de la rue Mayrand pour accéder au stationnement du Cégep, le ou vers le 16 février 2015.
- C) Monique Gagnon, pour fracture du bassin suite à une chute causée par la présence de glace le long du trottoir près du 426, rue Saint-Jacques.
- D) Madame Marysa Jetté, domiciliée au 501, rue Maisonneuve / réclamation pour dommages au mur de soutènement de sa propriété par une déneigeuse de la Ville.
- E) Bell Canada, pour dommages à leurs installations à côté du 903, boulevard du Séminaire Nord, le ou vers le 5 mars 2015.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

16 mars 2015

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

Des précisions ont été demandées concernant les sujets suivants et inscrits à l'ordre du jour de la présente séance :

- Le règlement numéro 1273;
- La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 411, boulevard d'Iberville;
- Les motifs pour la pose d'un panneau arrêt obligatoire sur la rue France.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Plusieurs élus rapportent la problématique des nids de poule et demande de procéder aux interventions dans les meilleurs délais possibles.
- Demande pour que la zone de stationnement alternatif permis sur la 4^e Rue se prolonge jusqu'à la 10^e Avenue.
- Rappel que la municipalité tiendra une consultation publique le 25 mars prochain sur la conservation des boisés et invitation à participer en grand nombre à cette activité.
- L'avenir du Club de golf de Saint-Jean situé sur la rue Jacques-Cartier Sud.
- La modification du règlement de zonage autorisé par le règlement numéro 1310 (nature du projet).
- Demande d'intervention du Service des travaux publics pour le passage de la niveleuse dans les rues en gravier.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

16 mars 2015

No 2015-03-0122

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 21 h 10.

Maire suppléant

Greffière adjointe
